



Description brève de la solution type	Rédaction : Eric Bouglé Date : Janvier 2020 Révision : Janvier 2020, Eric Bouglé
--	---

Désignation de la solution types	Organisme responsable
Solution type SafeT Swiss de mise en œuvre de la directive CFST 6508 relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (MSST)	SafeT Swiss

Groupes économiques (GE)		Branche entreprises	Membres de l'Association	Participants à la ST
		Toute entreprise ou collectivité publique	Nombre d'entreprises ≥ 100	
Nombre d'entreprises 20-99				
Nombre d'entreprises 0-19				
En développement				
Nombre total d'entreprises				
Nombre d'employés				

Adresse SafeT Swiss Route de Neuchâtel 15A 2072 St-Blaise	Tél. 032 533 19 90 E-mail info@safet.ch	Approbation CFST	Organe d'exécution responsable
		2. juillet 2020	Suva, ICT

Bureau de liaison et de contact MSST
SafeT Swiss : Eric Bouglé, Dominik Sterk

Abréviations	CFST : Commission Fédérale de coordination pour la sécurité au travail EPI : Equipements de Protection Individuel MSST : Médecins et Spécialistes de la sécurité au travail STPS : Sécurité au Travail et Protection de la Santé
---------------------	---



Plan de la solution types MSST	
Principe directeur – intention – philosophie	Accompagnement et soutien auprès de l'employeur et des employés de l'entreprise dans la mise en place de la présente solution type en prenant en compte leurs spécificités en matière de sécurité au travail et protection de la santé. Les exigences sont intégrées dans une documentation adaptée et si besoin dans un système de gestion déjà existant.
Objectif général	Les objectifs sont négociés pour chaque entreprise en fonction, par exemple, d'une base d'analyse des accidents. Nous pouvons avoir des objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none">✓ Respect des exigences de la directive CFST 6508✓ Réduction des accidents professionnels et non professionnels✓ Sensibilisation du personnel pour une prise de conscience en matière de santé et sécurité dans l'ensemble de l'entreprise Chaque année, une analyse est effectuée pour mettre à jour ces objectifs.

Organisation de la sécurité	Supérieur hiérarchique Direction (mandataire): Endosse les devoirs en matière de STPS (Inventaire des dangers, détermination des mesures de protection, audits...)	Services de sécurité Appuie le supérieur hiérarchique en matière de STPS (Identification des dangers, 1 ^{er} secours, planification...)	Collaborateurs Respectent les règles et participent aux actions en matière de STPS (entretien, maintenance, annonce de défauts...)
Formation, information, instruction	Groupe cible Cadres, coordinateurs STPS, collaborateurs	Durée 1 heure à deux jours	Par SafeT Swiss ou Coordinateurs STPS
Règles de sécurité, normes de sécurité	SafeT Swiss conseille pour la mise en place de règles et normes de sécurité avec des règles générales et spécifiques à l'entreprise (EPI, Procédure d'achat, Vérification d'absence de défauts, Prescriptions particulières...)		
Identification des dangers, évaluation des risques	L'identification des dangers se fait, entre autres, à l'aide de liste de contrôles. L'évaluation des risques est effectuée par un spécialiste CFST. SafeT Swiss propose des compétences répondant à l'ensemble des problématiques lié à la STPS grâce à son Pool MSST.		
Planification des mesures, Réalisation	Suite à l'identification des dangers et à l'analyse des risques, des mesures efficaces et pragmatiques seront planifiées.		



Planification du cas d'urgence	Le personnel doit adopter un comportement répondant à une situation d'urgence comme des accidents professionnels, des urgences médicales, des défaillances, des incendies... On y trouvera donc des éléments touchant la transmission de l'alerte, les organisations de premiers-secours, les procédures à suivre en cas d'évacuation...
Participation	Les employés ou leurs représentants sont associés à toutes les questions relatives à la STPS en mettant en place une commission d'entreprise et en désignant un/e représentant/e des collaborateurs/rices
Protection de la santé	Mise à disposition d'information, de campagnes de prévention spécifiques touchant, par exemple, à la protection de la femme enceinte, des jeunes travailleurs/euses, aux risques psychosociaux...
Contrôle, audit	Vérification périodique (une fois par an habituellement) de la bonne situation de l'entreprise en matière de protection de la santé et de la sécurité au travail.
Autres aspects spéciaux ou sujets non soumis au contrôle	Conseil, audits, établissement de concepts en protection incendie (assurance qualité 1 à 4) Protection contre les explosions Protection contre les intrusions Sécurité environnementale, sismique, des installations électriques Protection contre la foudre